

REPUBLIQUE
 FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
 L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
 DE PRIVAS

Session ordinaire
 Du
04/12/2025

Date de convocation :
 28/11/2025

Date d'affichage :
 28/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 26
 Présents : 19
 Procurations : 7
 Votants : 26

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichée le : 05/12/2025
 Jusqu'au : 05/02/2026

Le Jeudi 4 Décembre 2025 à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTE, Maire.

Etaient présents : Bernard BROTTE, Sylvie ANDRE-COSTE, Jacques VOLLE, Alain GAS, Martine BOULON, Bernard PICCOTTI, Christine PASTURAL, Sébastien LANONE, Lucien RIVAT, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Éric PAQUERIAUD, Jérôme LEBRAT, Sébastien WALTERSKI, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANHERION

Absent (s) excusé (s) :

Nadine CHAIX-IMBERTECHE a donné procuration à Jérôme LEBRAT
 Thierry SEILER a donné procuration à Jacques VOLLE
 Aurélie ANHERION a donné procuration à Stanislas ANHERION
 Manon REYNE a donné procuration à Bernard BROTTE
 Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS
 Blandine PUAX a donné procuration à Martine BOULON
 Nicolas DEGREGORIO a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE

Stanislas ANHERION a été désigné secrétaire de séance.
 Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N°	OBJET	DETAILS
2025/083	SUBVENTION 2023-2024-2025 AUX COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DU MARCHE HEBDOMADAIRE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 25 votes pour et 1 abstention (SEILER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE d'attribuer au Syndicat des Marchés de France représentants les commerçants non sédentaires les subventions pour l'année 2023, 2024 et 2025 pour les montants indiqués ci avant ; • AUTORISE le versement des sommes indiquées ci avant au titre de l'exercice budgétaire 2025 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/084	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ARD'GOSPEL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 25 votes pour et 1 abstention (SEILER) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200,00 euros à l'association ARD'GOSPEL ; • AUTORISE le versement de la somme indiquée ci avant au titre de l'exercice budgétaire 2025 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/085	BUDGET PRIMITIF 2026 - OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCEPTE les propositions d'ouverture de crédits d'investissement telles qu'indiquées ci-dessus ;

		<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/086	OCTROI D'AVANCES SUR SUBVENTIONS 2026	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCORDE les avances sur subventions 2026 telles qu'indiquées ci-dessus ; • DIT que les versements effectués seront repris au budget primitif 2026 dans le cadre de l'analyse des subventions à verser ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/087	BUDGET PRINCIPAL 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la décision modificative N°1 du budget principal de la commune 2025 ; • DEMANDE la transmission au secrétariat général comptable des données de la décision modificative N° 1 ainsi que son application budgétaire.
2025/088	BUDGET PRINCIPAL 2025 – TITRES PRESCRITS ET CREANCES ETEINTES – ADMISSION EN NON VALEUR	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE l'admission en non valeurs des créances éteintes et irrécouvrables ci avant sur la base de la proposition du SGC et pour un montant total de 2 076,57 € ; • DEMANDE la réalisation des opérations comptables nécessaires aux admissions en non-valeur, au traitement des titres prescrits et des créances éteintes ; • AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
2025/089	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la modification du règlement intérieur telle que proposée ci avant ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/090	MODIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les deux ajustements du protocole relatif au temps de travail de la commune. • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/091	COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PREN ACTE de la présentation du rapport social unique de l'année 2024.
2025/092	DEFINITION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOPTE les critères proposés à partir desquels la valeur professionnelle pourra être appréciée, au terme de l'entretien annuel ; • DIT que les nouveaux critères professionnels seront instaurés dès l'entretien annuel d'évaluation portant sur l'année 2025 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.
2025/093	MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PARTICIPE financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ; • VERSE une participation mensuelle de 15 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée ;

		<ul style="list-style-type: none"> DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice 2026 et pour les budgets suivants.
2025/094	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DES ESPACES VERTS	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 23 votes pour et 3 abstentions (KLEIN, PAQUERIAUD, WALTERSKI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet à compter du 15 décembre 2025 ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026, chapitre 12 ; AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/095	CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT – POSTE D'AGENT TECHNIQUE DU SERVICE VOIRIE ET FESTIVITES	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> CREE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'équipe voirie et festivités dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ; DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026, chapitre 012 ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/096	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> APPROUVE la création d'un emploi non-permanent annualisé à 40h à compter du 1er février 2026 ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026, chapitre 12 ; AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/097	PRINCIPE D'ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE PRIVEE AU RESTAURANT SCOLAIRE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 24 votes pour et 2 abstentions (VABRES, VERDOT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> APPROUVE le principe d'étudier la possibilité d'accueillir au sein du restaurant scolaire communal de l'école du Centre, les élèves de l'école privée du territoire, dans le cadre du projet de rachat d'un bâtiment par celle-ci dans le parc Baboin-Jaubert ; RAPPELE que cette délibération n'emporte aucun engagement d'accueil effectif. La mise en œuvre du projet ne pourra intervenir que si les études à réaliser démontrent la faisabilité capacitaire, organisationnelle, réglementaire et financière de cet accueil ; DEMANDE aux services compétents de la collectivité d'établir l'étude ci avant décrite ; AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à mener les échanges avec l'AEPPECA.
2025/098	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE POUR L'ANNEE 2026	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> VALIDE la convention avec l'association « Les Concerts de Poche » pour l'année 2026 ; DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026, section de fonctionnement ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
2025/099	MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR DES SEANCES DE CINEMA - ANNEE 2026	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> VALIDE le renouvellement de la convention avec l'association « Ecran Village » pour l'année 2026 ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/100	RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT COMMUNAL AUPRES DE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> APPROUVE le nouveau projet social tel que présenté au conseil municipal à l'occasion de sa séance du 4 décembre 2025 ;

	LA MJC CENTRE SOCIAL – AGREEMENT CAF	<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de 272 000 € pour l'année 2026 en vue de permettre à la MJC-Centre social de renouveler son agrément auprès de la CAF ; • AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.
2025/101	CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DROME-ARDECHE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET CULTURE ET SANTE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la convention avec le centre hospitalier Drôme-Ardèche pour l'organisation d'un projet culturel et social intitulé « Ah ! L'amour... » et mettre à disposition gracieusement la médiathèque Lucie Aubrac ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
2025/102	PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER DIT BÂTIMENT "MARCHE AUX AFFAIRES"	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 17 votes pour, 5 votes contre (KLEIN, PAQUERIAUD, VABRES, VERDOT, WALTERSKI) et 4 abstentions (CHAIX-IMBERTECHE, LEBRAT, MEJEAN, RIVAT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du bâtiment « Marchés aux affaires » pour un prix de 546 000 € hors taxes, hors frais de notaires ; • DEMANDE l'inscription au budget primitif 2026 de la somme correspondante au projet d'acquisition du bâtiment « Marché aux affaires » ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération, et notamment la promesse d'achat puis l'acte notarié d'acquisition.
2025/103	CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VOULTE-SUR-RHONE	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Mr WALTERSKI ne participant pas au vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de restructuration du nouveau centre d'incendie et de secours situé sur le territoire de la commune de La Voulte-sur-Rhône et porté par le SDIS 07 ; • APPROUVE la participation financière de la commune de la Voulte sur Rhône telle que présentée dans le projet de convention et son annexe 1 pour un montant total de 308 884 € ; • APPROUVE les termes de la convention et de son annexe financière ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/104	CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ETAT ET LE SDIS POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DETR	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Mr WALTERSKI ne participant pas au vote) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de convention tripartite relative au versement d'une subvention DETR au SDIS07 destiné au projet de restructuration du CIS de La Voulte sur Rhône ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
2025/105	ILOT FOMBARLET - BACHASSON - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE SDH CONSTRUCTEUR	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de La Voulte-sur-Rhône et la société SDH Constructeur ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
2025/106	AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la signature de l'avenant 1 à la convention d'OPAH-RU qui se termine le 31/12/2026 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/107	MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNALE POUR LA	<p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p>

	PRATIQUE DE LA PETANQUE PENDANT LA PERIODE HIVERNALE	<ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention de mise à disposition d'un local d'environ 300 m² à l'association La Voulte Sport Pétanque pour la pratique de la pétanque en période hivernale ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/108	CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, L'ETAT ET LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE le projet de convention superposition d'affectations sur le domaine public des ouvrages décrits ci-dessus ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
2025/109	AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DE LA POPULATION FELINE AVEC L'ASSOCIATION CHATS MELI-MELO	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'avenant à la convention de gestion de la population féline avec l'association Chats Méli-Mélo ; • DIT que la dépense sera imputée au budget principal 2025, chapitre 011- charges à caractère général ; • SIGNE l'avenant à la convention de gestion ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/110	ADHESION AUX ACCORDS-CADRES DE LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS - MARCHE DE TELECOMMUNICATION	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat CANUT permettant l'accès à l'accord cadre « fournitures de services de télécommunication » pour les besoins de la commune ; • DIT que les dépenses relatives à l'adhésion seront imputées au budget de fonctionnement 2026 ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée et tout document s'y rapportant.
2025/111	APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024 DU SYNDICAT AYGUO	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 du syndicat AYGUO tel que joint en annexe ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.
2025/112	VEHICULE DE SERVICE DE MONSIEUR LE MAIRE - MODALITES D'ATTRIBUTION	Entendu l'exposé, le conseil municipal à 17 votes pour et 9 votes contre (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, VABRES, VERDOT, WALTERSKI) : <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à utiliser le véhicule ci-dessus désigné en tant que véhicule de service dans le cadre de l'exercice de son mandat.
2025/113	SUBVENTION POUR OPERATION UN FRUIT A LA RECRE	Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à accorder à l'école élémentaire des Cités avec versement à l'OCCE (coopérative scolaire de l'école) une subvention de 355 € ; • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fin de séance à 20h30